

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 10 septembre 2024

Nombre de membres			
CCAS	En exercice	Présents	Votants
15	15	8	8

Date de convocation
04 Septembre 2024

Objet de la délibération
Signature de la charte France Alzheimer

N° de délibération
019 / 2024

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Catherine CLIMENT, Myriam SEVENERY, Françoise LLINARES, Marie-Line VIGNE, Vincente OBIOL, André AGNIEL.

Absent(s) : Brigitte GAYAUD, Mélanie SALLE, Raphaëlle DELENTE, Sarah AÏT IDIR, Christine LE ROY DE PRESALE, Annie COGNON, Claude CADENAT.

* * *

Rapporteur : Delphine POIRIER, vice-présidente

Dans le cadre de ses compétences, le CCAS signifie sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Ainsi il est proposé de signer un partenariat avec l'Association France Alzheimer afin de promouvoir des actions pour intégrer les personnes atteintes de maladies neuro-évolutives et à leur laisser leur pleine citoyenneté.

Créée en 1985, cette association œuvre pour soutenir les familles des malades, informer l'opinion et les pouvoirs publics, contribuer à la recherche et former les bénévoles et les professionnels de santé.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. De signer la charte Alzheimer avec l'Association France Alzheimer.
2. De mettre à disposition un local communal permettant à l'association de réaliser ses actions.

La secrétaire de séance,
Myriam SEVENERY

Le Président,
Jean-Marie FOURNIER

